



Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soin. Il contribue au bien-être des malades en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

Objectifs

- ✓ Être un élément de l'équipe soignante
- ✓ Participer aux soins, y prendre part sous la responsabilité de l'infirmier
- ✓ Réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie

Poursuite de parcours

Le titulaire du DEAS peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'infirmier ou le DE d'auxiliaire de puériculture.

Débouchés

Le métier s'exerce en EHPAD, hôpitaux, cliniques, maisons d'accueil spécialisé, domicile des patients.

Programme

Le référentiel de formation est disponible à [l'annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant](#) et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

✓ Formation théorique

Les compétences acquises à l'issue de la formation se répartissent sur 5 blocs de compétences, 10 modules + anglais et informatique :

- **Bloc 1.** Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - **Module 1** : accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - **Module 2** : repérage et prévention des situations à risque
- **Bloc 2.** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
 - **Module 3** : évaluation de l'état clinique d'une personne
 - **Module 4** : mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
 - **Module 5** : accompagnement de la mobilité de la personne aidée

- **Bloc 3.** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
 - **Module 6** : relation et communication avec les personnes et leur entourage
 - **Module 7** : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

- **Bloc 4.** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
 - **Module 8** : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

- **Bloc 5.** Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
 - **Module 9** : traitement des informations
 - **Module 10** : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques
 - **Anglais** : initiation à la communication vers les patients, vers les familles et les aidants.
 - **Informatique** : les transmissions aide-soignant vers l'ensemble de l'équipe soignante (arrêté du 21 août 2023 complétant le référentiel de 2021)

Formation

Méthodes mobilisées

- ✓ Equipe pédagogique dédiée à la promotion des apprentis par la voie de l'alternance avec une mise à disposition des outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation
- ✓ Expertise des formateurs / intervenants issus du secteur professionnel
- ✓ Individualisation des parcours pédagogiques
- ✓ Approche croisée du secteur sanitaire et médico-social
- ✓ Analyse des pratiques professionnelles acquises à chaque retour du terrain employeurs ou stages.

Secrétariat
Marie GAUTHIER
mgauthier@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 73

Responsable formation
Nathalie MONGUILLON
nmonguillon@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 43 - 07 52 05 28 94

CFA : contrat apprentissage
Karen BENOIST
kbenoist@cfasanitairesocial.fr
Tél. 03 80 69 24 07



Modalités d'évaluation et diplôme

L'évaluation des compétences des stagiaires est effectuée tout au long du parcours de formation au sein de l'établissement de formation. Chaque module doit être validé séparément et est évalué sur une note moyenne de 10/20.

Selon les modules, différents modes d'évaluation :

- Etude de situation
- Evaluation des compétences en milieu professionnel
- Evaluation comportant une pratique simulée
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Admission

Conditions d'accès

Avoir signé un contrat d'apprentissage. Aucun niveau prérequis.

Processus d'admission

Positionnement par le CFA et l'IRTESS : écoute du projet professionnel, présentation des aspects administratifs et pédagogiques de la formation

Public

Etre âgé.e de 17 ans minimum et de moins de 30 ans à l'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les titulaires d'une RQTH, d'un statut de sportif haut niveau, porteurs d'un projet de création d'entreprise).

Durée

1540 h (18 mois) réparties comme suit :

- Formation théorique et pratique : 770 h + 7 h d'accompagnement individualisé + 35 h d'accompagnement pédagogique
- Formation en milieu professionnel : 770 h (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)
- Formation chez l'employeur : 871 h

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Référent handicap : Anne PONCHON

referent-handicap@irtess.fr Tel. 03 80 72 64 39

Secrétariat
Marie GAUTHIER
mgauthier@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 73

Responsable formation
Nathalie MONGUILLON
nmonguillon@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 43 - 07 52 05 28 94

CFA : contrat apprentissage
Karen BENOIST
kbenoist@cfasanitaireetsocial.fr
Tél. 03 80 69 24 07